3.3 Chaînes d'activité mondiales des PME

Entre 2014 et 2016, 7,3 % des **petites et moyennes entreprises** (PME) marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France ont **externalisé en France** au moins une de leurs activités. (*figure 1*) Elles sont moins nombreuses à **délocaliser** (1,9 % l'ont fait et 2,6 % l'ont envisagé sans le faire), et encore moins à **relocaliser** en France des activités réalisées à l'étranger (0,9 %). Lorsque les PME étudiées décident de faire faire certaines de leurs activités à l'étranger, il s'agit plutôt d'**activités nouvellement développées**, sans transfert : 5,1 % créent *ex nihilo* des activités à l'étranger.

Les PME sont plus nombreuses à externaliser en France au moins une de leurs **activités support** plutôt que leur **activité cœur de métier**. C'est l'inverse lorsqu'il s'agit d'activités nouvellement développées à l'étranger.

L'envergure internationale des entreprises facilite la délocalisation d'activités. Celles qui exportent, surtout si elles exportent beaucoup, délocalisent plus fréquemment. Ici, une entreprise est considérée comme hautement (respectivement faiblement) exportatrice si son chiffre d'affaires à l'exportation est supérieur (respectivement inférieur) à la médiane des chiffres d'affaires à l'exportation non nuls. Ainsi, 4,0 % des PME hautement exportatrices ont délocalisé (*figure 2*). Cette part diminue significativement quand elles exportent peu (2,1 %). Elle diminue à nouveau pour les PME non exportatrices (0,7 %) qui représentent la moitié des PME étudiées. Par ailleurs, 19 % des PME étudiées sont des multinationales. Parmi elles, la part de celles qui délocalisent est près de dix fois supérieure à celle observée chez les entreprises dites « franco-françaises » (6,9 % d'entre elles, contre 0,7 %). Celles qui délocalisent ou créent *ex nihilo* des activités à l'étranger le font majoritairement *via* leurs filiales (77 % et 89 % d'entre elles).

Entre 2014 et 2016, 70 % des PME ayant délocalisé l'ont fait vers l'Europe, dont 63 % vers l'Union européenne (UE) (*figure 3*). L'Europe est également la destination privilégiée par celles qui créent *ex nihilo* des activités à l'étranger. L'Afrique, en raison de sa proximité avec la France et de l'usage du français dans certains pays, fait aussi partie des zones d'accueil privilégiées, aussi bien pour la délocalisation (22 %) que pour la création *ex nihilo* d'activités à l'étranger (17 %) (*figure 4*).

Entre 2014 et 2016, les PME ayant délocalisé l'ont surtout fait pour réduire les coûts. 72 % d'entre elles citent la réduction du coût de la main-d'œuvre comme une motivation importante ou très importante. Viennent ensuite la réduction des autres coûts (41 %) et l'accès à de nouveaux marchés (36 %). Sur la même période, elles se sont principalement heurtées à quatre obstacles : les barrières linguistiques ou culturelles, l'inquiétude des employés ou des syndicats en France, le besoin de proximité avec leurs clients et l'incertitude sur la qualité des biens et des services fournis à l'étranger. Chacun de ces obstacles est évoqué par une PME sur trois.

Entre 2014 et 2016, 1,5 % des PME ont relocalisé au moins une de leurs activités ou l'ont envisagé sans le faire, principalement pour retrouver une proximité à la fois géographique, linguistique et culturelle. Les difficultés managériales dues à l'éloignement, à la langue ou aux différences culturelles sont un facteur déterminant pour la moitié d'entre elles. De plus, parmi celles-ci, deux PME sur cinq ont relocalisé leur activité en raison principalement des temps de livraison trop longs pour les clients et de la qualité insuffisante des biens et des services fournis à l'étranger. ■

Définitions

Externalisation en France d'une activité : transfert total ou partiel de cette activité vers une autre entreprise implantée en France.
Délocalisation d'une activité : transfert total ou partiel de cette activité de la France vers l'étranger, cette activité étant auparavant réalisée par l'entreprise elle-même ou par une autre entreprise (sous-traitant par exemple). Une activité créée *ex nihilo* sans transfert de postes de la France vers l'étranger n'est pas considérée comme une délocalisation.
Relocalisation en France d'une activité : transfert total ou partiel de cette activité de l'étranger vers la France, cette activité pouvant être transférée dans l'entreprise ou confiée à une autre entreprise implantée en France.
Activités nouvellement développées à l'étranger : activités développées *ex nihilo* à l'étranger sans aucun transfert de postes de la France vers l'étranger.
Petite et moyenne entreprise (PME), **activités support**, **activité cœur de métier** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les PME de 50 salariés ou plus qui délocalisent : principalement vers l'UE et *via* leurs filiales », *Insee Première* n° 1760, juin 2019.

1. Externalisations, délocalisations, relocalisations et créations d'activités à l'étranger des PME entre 2014 et 2016

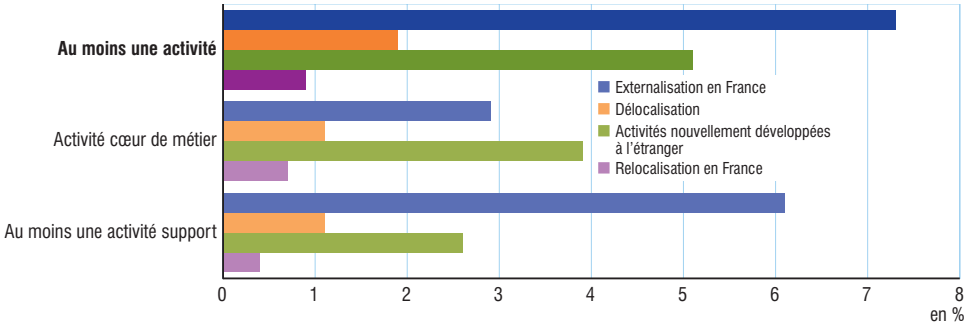

Lecture : 1,9 % des PME de 50 salariés ou plus ont délocalisé au moins une de leurs activités entre 2014 et 2016, une entreprise pouvant délocaliser à la fois son activité cœur de métier et une ou plusieurs de ses activités support.
Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France.
Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales 2016 – PME.

2. Proportion de PME ayant délocalisé des activités entre 2014 et 2016

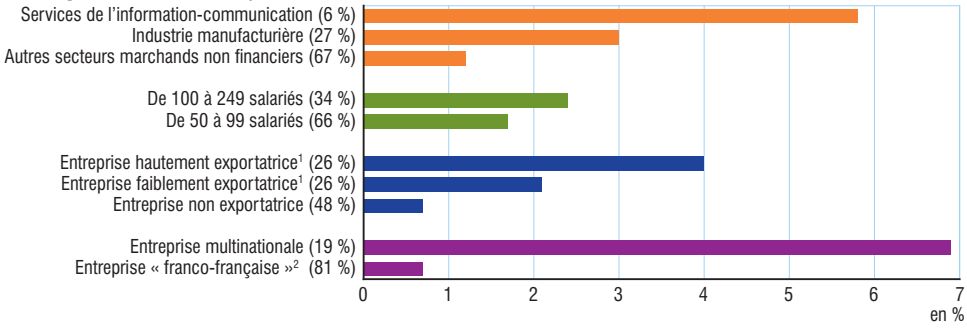

1. Une entreprise est considérée dans cette fiche comme hautement (respectivement faiblement) exportatrice si son chiffre d'affaires à l'exportation est supérieur (respectivement inférieur) à la médiane des chiffres d'affaires à l'exportation non nuls.
2. Une entreprise est dite « franco-française » si elle n'a aucune filiale à l'étranger.
Lecture : les entreprises de l'information-communication représentent 6 % du champ étudié. Parmi elles, 5,8 % ont délocalisé au moins une de leurs activités entre 2014 et 2016. Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France.
Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales 2016 – PME.

3. Zones d'accueil des délocalisations d'activités des PME entre 2014 et 2016

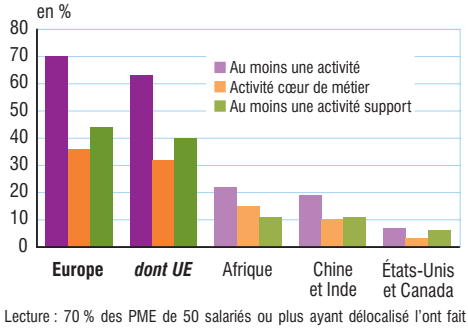

Lecture : 70 % des PME de 50 salariés ou plus ayant délocalisé l'ont fait en Europe pour au moins une de leurs activités, une entreprise pouvant délocaliser dans plusieurs zones géographiques.
Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France déclarant avoir délocalisé entre 2014 et 2016.
Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales 2016 – PME.

4. Zones d'accueil des activités nouvellement développées à l'étranger des PME entre 2014 et 2016

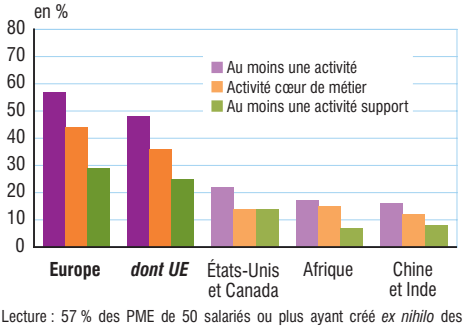

Lecture : 57 % des PME de 50 salariés ou plus ayant créé *ex nihilo* des activités à l'étranger l'ont fait en Europe pour au moins une de leurs activités, une entreprise pouvant créer *ex nihilo* des activités dans plusieurs zones géographiques. Champ : PME marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France déclarant avoir créé *ex nihilo* des activités à l'étranger entre 2014 et 2016.
Source : Insee, enquête Chaînes d'activité mondiales 2016 – PME.